

Place Charles De Gaulle : du changement en matière de stationnement

Afin de sécuriser et permettre le partage de l'espace, l'équipe municipale a souhaité réglementer le stationnement au niveau du **parking de la place Charles de Gaulle** ainsi que sur le **parking de la rue de Verdun** situé en face de l'école Olivier Métra.



Il a été remarqué que certaines manœuvres des automobilistes pour entrer et sortir du **parking Charles de Gaulle** accentue le risque accidentogène entre piétons et véhicules, notamment au niveau du trottoir et du passage piéton où circulent les élèves se rendant à l'école. Cette nouvelle réglementation permettra également de libérer de la place pour les parents d'élèves et éviter ainsi le stationnement anarchique.

Par ailleurs, les agents du service public scolaire doivent pouvoir se stationner à proximité de leur lieu de travail. Aussi, le **parking donnant sur la rue de Verdun** leur est réservé en semaine de **7h à 17h** durant les périodes scolaires.

Le **parking Charles de Gaulle**, sera réglementé sur son pourtour en zone bleue **de 9h à 17h**. Ainsi, durant cette période horaire, les véhicules ne peuvent pas stationner plus de 3h et sont soumis à l'apposition du disque de stationnement.

Le stationnement au centre du parking demeure en zone libre.

Dès que la signalisation sera mise en place, le stationnement sera interdit en dehors des emplacements matérialisés.

Contact

Secrétariat services techniques :

01.60.59.18.45